

Dépêche n°53660

[Marie-Caroline Missir](#)

Paris, Mercredi 08 juin 2005, 18:25:49

Ligne directe: 01 53 10 39 47

Notation: le mouvement contre la "constante macabre" teste le "contrat de confiance" pour une meilleure réussite des élèves

200 enseignants expérimentent actuellement en France, en Espagne et en Belgique un nouveau système d'évaluation des élèves: le "contrat de confiance". Il s'agit de soumettre aux élèves quelques jours avant un contrôle une liste comprenant l'essentiel des questions, exercices, connaissances qui leur seront demandés. Seule une faible partie du contrôle n'est pas connue à l'avance par les élèves. L'objectif est de lutter contre la "constante macabre", mise à jour par l'ouvrage du même nom d'André Antibé, professeur à l'université Toulouse-III et à Supaéro (L'AEF du 20/10/2003, [37763](#)). Une trentaine d'associations et syndicats de l'éducation, dont la FCPE, la Ligue de l'enseignement, la PEEP, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNCEEL, le SNESUP-FSU, l'UNAPEL, l'UNEF et l'UNL ont signé l'appel "pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants", lancé en février (L'AEF du 10/02/2005, [50248](#)). Plusieurs représentants du mouvement contre la "constante macabre" étaient réunis en colloque aujourd'hui, 8 juin 2005, au lycée François-Villon à Paris.

Corinne Croc, enseignante de mathématiques dans un lycée de l'Eure, expérimente depuis février ce "contrat de confiance". Elle juge les résultats très encourageants: "Les élèves sont enthousiastes, ils se remettent à travailler, ils sont plus concentrés en cours, et le climat est beaucoup moins stressant, puisque les élèves connaissent le contenu du contrôle et savent qu'ils peuvent avoir de bons résultats." Il arrive néanmoins que des élèves soient mal notés: "La plupart du temps il s'agit d'élèves qui ne sont pas du tout au niveau, ou qui n'ont pas eu la volonté de réviser."

Pour André Antibé, ce procédé "simple et modeste" peut profondément modifier le système éducatif et devrait restaurer un rapport de confiance entre l'enseignant et l'élève. "Tout nous laisse penser que Gilles de Robien nous soutiendra", affirme André Antibé, qui a été reçu le 18 mai dernier par le cabinet de François Fillon, son prédécesseur à l'Éducation nationale. Il avait alors eu l'assurance d'une prise de position officielle du ministre sur ce sujet, rapporte-t-il.

RÉSISTANCE MENTALE

Philippe Niemec, secrétaire national du SE-UNSA, soutient cette expérimentation: "Il faut agir pour rendre l'évaluation des élèves plus justes", plaide-t-il. Il reconnaît une "carence" dans la formation des enseignants en matière d'évaluation des élèves. "S'il n'y a pas de formation dans ce domaine, les enseignants ont tendance à reproduire ce qu'ils connaissent, à savoir un système de sélection très dur, marqué par les prépas et les concours." Selon lui, il faut distinguer deux types d'évaluation: celles qui sanctionnent les apprentissages des élèves et doivent favoriser leur réussite, et celles qui conduisent à une "sélection" et devraient être pratiquées le plus tard possible.

Philippe Joutard, historien et ancien recteur, évoque la "résistance mentale" au changement des modes d'évaluation, plus importante d'après lui chez les littéraires que chez les scientifiques. "Les professeurs de mathématiques ont au moins le mérite de mettre des 20, ce que les professeurs de lettres ne font jamais parce qu'ils ont une vision mythique du 'futur grand écrivain'." Il plaide pour une reconnaissance institutionnelle de ces expérimentations: "Il faut que le 'contrat de confiance' soit discuté en conseil d'administration dans les établissements scolaires, encouragé par l'inspection

académique et les rectorats." Pour Arnold Bac de la Ligue de l'Enseignement, ce nouveau système d'évaluation peut "annuler l'impression d'opacité et d'arbitraire liée à la note". Il s'agit pour lui d'un "levier de transformation de l'école", qui nécessite une "évolution des mentalités". "Il faut que notre société cesse de confondre évaluation avec sélection ou humiliation", martèle-t-il.


ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le "contrat de confiance" concerne aussi l'enseignement supérieur, où il semble plus difficile à appliquer: "Dans le cadre du LMD, chaque université doit inventer ses propres diplômes et ses modalités de contrôle", explique Gérard Lauton, professeur à l'université Paris-XII. "Dans ce contexte, remettre en cause l'évaluation des étudiants n'est pas très simple", reconnaît-il.

Contact: <http://mclcm.site.voila.fr/>

Lire aussi:

Congrès des APEL sur le thème de l'évaluation: Claude Thélot suggère la mise en place d'une formation à la notation et André Antibi, celle de contrats de confiance entre l'élève et l'enseignant (L'AEF du 07/06/2004, [44042](#))

► Sauvegarder ce document : 

Dépêche n°53660 © Copyright L'AEF - 1998/2008 - 1171

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de l'AEF.